FLASH INFO ARTISANS

DECARB FLASH ARTISANS : LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE À L'ÉCHELLE DES PETITES ENTREPRISES

L'**Agence de Transition Écologique** (ADEME), en partenariat avec l'État, propose une **aide financière dédiée aux artisans souhaitant électrifier leur activité**. Le dépôt de la demande est possible jusqu'au **15 juin 2027**.

« Decarb Flash Artisan » est un appel à projet qui vise à financer des actions d'électrification pour les entreprises artisanales, notamment par le remplacement d'équipement fonctionnant aux énergies fossiles.

Cet appel à projet est ouvert aux **microentreprises, petites entreprises et moyennes entreprises** (PME), respectant les seuils européens applicables en matière d'effectifs, de chiffre d'affaires et/ou de total de bilan.

Les entreprises doivent exercer une **activité relevant des secteurs éligibles** définis par le dispositif, notamment dans les domaines de la boulangerie-pâtisserie, de l'alimentation et des métiers de bouche, de la restauration, de carrosseries (entretien et de la réparation automobile et des motocycles), des blanchisseries-teintureries, ainsi que de certaines activités de fabrication et de création.

Seules les actions de remplacement d'équipement utilisant des combustibles fossiles comme source d'énergie (gaz, fioul, GPL, etc.) **par un équipement électrique de puissance moindre ou similaire sont éligibles pour un même usage.**

Le montant de l'aide, calculé en fonction des dépenses éligibles, peut aller de **20 à 50 % du montant du projet selon la taille de l'entreprise artisanale et du projet.**

Les artisans et entreprises souhaitant engager une démarche d'efficacité énergétique peuvent **bénéficier gratuitement de l'accompagnement d'un conseiller énergie** dans le cadre de l'offre Mon parcours économies d'énergie. Le suivi par le conseiller, personnalisé et transparent, s'adapte aux besoins des entreprises : proposition d'actions pertinentes à mettre en place, identification des financements mobilisables, visite énergie sur site, partage de ressources d'appui...

DecarbFlash Artisan

Une aide financière dédiée aux **artisans** souhaitant électrifier leur activité

Seuls les projets de remplacement d'équipement utilisant des combustibles fossiles comme source d'énergie (gaz, fioul, GPL, etc.) par un équipement électrique de puissance moindre ou similaire sont éligibles pour un même usage.

Métier de bouche	→Financement d'appareil de cuisson électrique
Boulanger	→Financement de four à pain électrique
Carrosserie *(Entretien et réparation de véhicules automobiles et motocycles)*	→ Financement de cabine de peinture électrique
Blanchisserie, laverie, pressing	→ Financement de matériel de lavage, séchage et repassage
Métiers d'art	→ Financement de fours pour les métiers d'art et la fabrication artisanale

Des montants d'aide, calculés sur vos dépenses éligibles, **de 20 % à 50 %** selon la taille de votre entreprise artisanale et de votre projet.

Vous êtes un artisan ? Vous avez un projet d'électrification ?
Contactez ICI votre conseiller MP2E disponible pour estimer votre montant d'aide ou candidatez directement sur le site Agir ICI.

La liste des codes NAF/APE éligibles et des équipements éligibles est disponible ici.

DecarbFlash Artisan

Actions	Cibles concernées *	Equipements concernés	Montant d'investissement éligible	Taux d'aide maximum
Appareil de cuisson	Boucher, Charcutier, Volailler, Poissonnier, Fromager, Boulanger, Pâtissier, Chocolatier-Confiseur, Glacier, Brasseur, Producteur de vins effervescents, Distillateur, Cidrier et producteur de boissons fermentées, Fabricant de boissons non alcoolisées, Restaurateur traditionnel, Traiteur	Plaque à induction, Rôtissoire électrique, Four mixte, Sauteuse, Sauteuse multifonction, marmite multifonction, cuiseur multifonction, Marmite, Cuiseur, Friteuses, Vitrine chaude, Autoclave, Cuve, Planchas, Fours à pizza, Bain-marie, Tempéreuse, Alambic, Colonne de distillation, Cuves de brassage électriques, Touraille, Plaques à snacker, Plaques coup de feu, Plaques à griller, Barbecue, Salamandre, Crêpière	Entre 5000 et 50 000 euros	Micro-entreprise : 50 % Petite entreprise : 40 % Moyenne entreprise : 30 %
Fours à pain	Boulanger	Fours à soles Fours à chariot fixes ou rotatifs	Entre 10 000 et 200 000 euros	Micro-entreprise : 40 % Petite entreprise : 30 % Moyenne entreprise : 20 %
Cabines de peinture	Entretien et réparation de véhicules automobiles et motocycles	Les cabines de peinture électriques endothermiques ou avec une autre technologie (infrarouge, etc.) sont éligibles.	Entre 40 000 et 200 000 euros	Micro-entreprise : 50 % Petite entreprise : 40 % Moyenne entreprise : 30 %
Matériel de lavage, séchage et repassage	Blanchisserie, laverie, pressing	Séchoirs/Sécheuses Repasseuses Sécheuses-repasseuses/Calandres Ballon d'eau chaude thermodynamique ou électrique	Entre 5000 et 100 000 euros	Micro-entreprise : 50 % Petite entreprise : 40 % Moyenne entreprise : 30 %
Fours pour les métiers d'art et la fabrication artisanale	Métiers d'art : Artiste, Restaurateur d'œuvres d'art et du patrimoine, Maître verrier / Souffleur de verre, Céramiste, Tailleur de pierre, Métallier, Ferronnier / Forgeron, Fondeur d'art, Bronzier d'art, Armurier, Coutelier, Fabricant d'outillage, Dinandier, Bijoutier-Joaillier, Créateur de bijoux fantaisie, Lunetier, Doreurs, Réparateur de meubles, Horloger-Bijoutier réparateur, Aiguiseur / Affûteur, Taillandier, Emailleur sur lave, etc.	Four à fusion Four de réchauffe Four à induction Four de séchage	Entre 5000 et 100 000 euros	Micro-entreprise : 50 % Petite entreprise : 40 % Moyenne entreprise : 30 %

*** La liste des codes NAF/APE éligibles est disponible ici.**